

VACANCES OUVERTES

Appel à partenariat

2008



**Bilan du dispositif
pour le départ en vacances
des aidants familiaux**

Région Poitou-Charentes

SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF	3
LE PRINCIPE DU DISPOSITIF	4
LES ACTIONS MENEES EN 2008	5
Historique des actions menées.....	5
Communication du dispositif.....	5
Autres supports de communication utilisés	5
Autres actions menées par Vacances Ouvertes	6
LES DEPARTS EN VACANCES D'AIDANTS	7
Données générales sur les départs 2008 dans le cadre du dispositif.....	7
Les aidants.....	8
Les aidés.....	8
La situation d'aidance.....	8
Les départs en vacances en 2008	9
Caractéristiques des départs en vacances des aidants familiaux	9
LE FINANCEMENT DES PROJETS DE VACANCES DES AIDANTS.....	10
Aides financières attribuées par l'ANCV via Vacances Ouvertes	10
Le financement difficile de la solution de remplacement.....	11
LE DEROULEMENT DES SEJOURS ET LE RESSENTI DES AIDANTS FAMILIAUX PARTIS	12
Le déroulement du projet vacances du point de vue des aidants partis en individuel	12
Le déroulement du séjour collectif porté par le Comité Local France Parkinson Vienne ...	13
Quelques paroles d'aidants sur ce que leur a apporté un séjour de vacances.....	14
CONCLUSION	15

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Le droit aux vacances et aux loisirs est un droit fondamental. Les réponses à apporter à ceux qui sont exclus des vacances doivent être adaptées à leurs besoins.

Les aidants familiaux sont de plus en plus nombreux en France et leur accès aux vacances reste limité.

L'étude Handicaps-Incapacités-Dépendances (HID) conduite par l'INSEE entre 1998 et 2001 montre que 11.9 millions de personnes en France sont âgées de plus de 60 ans et vivent à leur domicile. Ces personnes âgées sont aidées par 3,7 millions d'aidants familiaux.

En Poitou-Charentes, l'INSEE¹ comptabilisait en 2005, **444 400 personnes de plus de 60 ans dont 31 000 personnes dépendantes**. La région est une des plus âgées de France. Le nombre de personnes âgées va aller en augmentant dans les années à venir.

L'étude HID de l'INSEE révèle que plus d'un quart des personnes âgées de plus de 60 ans (28%) bénéficient d'une aide régulière en raison d'un handicap ou d'un problème de santé. Rapporté à la population de plus de 60 ans en Poitou-Charentes (soit 444 400 en 2005), le taux de 28% conduit à une estimation de **124 000 personnes bénéficiant du soutien d'un membre de leur famille**.

Nous pouvons donc penser qu'au sein d'une population régionale d'environ **120 000 personnes aidées par leur entourage, il doit exister un nombre important d'aidants**, qui pourraient avoir besoin d'une aide pour leur permettre de concrétiser un temps de répit.

Une étude épidémiologique nationale a montré que les aidants eux-mêmes peuvent être en situation de vieillissement et que les répercussions de l'aide sur leur santé peuvent être fortes. L'étude « femmes aidantes et santé »² montre que les aidants interrogés négligent leur santé, ne s'en soucient qu'à l'extrême limite et se trouvent parfois freinés dans leurs démarches de soins par la présence de l'aidé. Cette attitude pénalise les aidants tant au plan de leur prévention primaire, qu'au niveau du suivi de leur santé. Par rapport à des personnes de même sexe et de même âge mais n'assumant pas la charge d'un parent âgé, les aidants familiaux ont un taux de mortalité supérieur.

C'est dans cette optique de mieux-être tant psychique que physique que les vacances, c'est-à-dire aussi le répit, prennent toute leur signification.

La Région Poitou-Charentes a soutenu Vacances Ouvertes pour réaliser une étude sur le sujet ainsi qu'une expérimentation sur le territoire. Les premiers départs en vacances d'aidants ont ainsi pu avoir lieu en 2008 et ont montré toute la pertinence de notre projet.

L'objectif principal de ce dispositif est de permettre aux aidants de se reposer et ainsi prévenir le risque d'épuisement.

Ce dispositif peut également donner lieu à une double **mise en réseau** :

- **des aidants** entre eux d'abord qui auront pu rencontrer d'autres aidants et échanger sur leur situation (pendant l'information, la préparation ou pendant un séjour collectif).
- **des professionnels** autour des aidants avec lesquels une méthodologie sera construite, prenant en compte les différents besoins de l'aidant pour l'amener à accepter un temps de répit.

¹ Revue Décimal, n°264, mars 2006, « 36 000 picto-charentais âgés dépendants à l'horizon de 2015 »

² 2002, Etude Régionale de Santé, « Femmes aidantes et santé » Myriam Valette, sociologue et Monique Membrado, sociologue et chercheur au CNRS

LE PRINCIPE DU DISPOSITIF

Le premier travail est de **convaincre les structures locales intervenant dans le champ de la santé et de la gérontologie de l'intérêt du répit des aidants** et de l'opportunité de la construction d'un projet de vacances avec ces derniers.

Par le biais d'un appel à partenariat, il s'agit d'aider les structures de la région à monter des projets de vacances avec les aidants afin de leur permettre un répit et de continuer leur rôle d'aidant dans de bonnes conditions.

Les premiers échanges avec des aidants ou des structures proches des aidants nous ont amené à penser très soupagement notre dispositif dans la mesure où les situations sont très diverses : l'aidant peut être un enfant ou un conjoint, peut souhaiter partir en vacances avec ou sans la personne aidée, avec sa famille ou avec d'autres aidants, il peut préférer un départ collectif avec une prise en charge des soins pour la personne aidée ou au contraire peut souhaiter un départ individuel etc. Les situations personnelles et familiales sont multiples et donc les solutions proposées doivent être nombreuses pour limiter la survenance de freins au départ de l'aidant.

Vacances Ouvertes propose un **accompagnement méthodologique et financier des structures de terrain**³ dans :

- **le montage de projets vacances** (collectifs ou individuels) à destination des aidants.
- **le montage d'actions d'aide aux aidants** (type groupe de paroles, réunions d'information) amenant les aidants à réfléchir à des temps de répit.
- **le financement des projets de vacances** qui est souvent d'autant plus nécessaire que l'aidant a participé financièrement à la solution de remplacement auprès de l'aidé.

Pour les aidants, les possibilités offertes sont :

- de **partir en individuel** mais en se faisant éventuellement accompagner dans la préparation du séjour et/ou de la mise en place si nécessaire de la solution de remplacement par Vacances Ouvertes (toujours en lien avec le CLIC ou le CLCG pour le remplacement de l'aidant) ou par une autre structure relais.

Dans ce cas, l'aidant pourra partir sans la personne aidée ou avec elle (notamment s'il s'agit d'un couple) mais il aura été invité à réfléchir à des moyens de répit sur place (aménagement de quelques activités différentes, relais familial sur place, soutien professionnel renforcé sur le lieu de vacances, ...)

- de **partir en collectif**. Des structures locales pourront proposer aux aidants de participer à un séjour avec d'autres aidants, à un séjour aidants-aidés. Il est également proposé aux aidants un départ via Vacances Seniors organisé par Ekitour (s'ils remplissent les conditions).

³ Ces structures sont : des travailleurs sociaux du Conseil Général, les CLIC, les CLCG, les réseaux de santé gérontologiques, les CCAS, les caisses de retraite, la MSA, les centres hospitaliers (notamment les assistantes sociales des soins de suite), les structures d'aide à domicile, les associations de familles, les associations d'animation générale, les associations de personnes âgées ou celles spécifiques à une maladie, ...)

LES ACTIONS MENEES EN 2008

Suite à l'étude réalisée en 2006, au repérage des acteurs locaux concernés et au démarrage de leur sensibilisation en 2007, Vacances Ouvertes a multiplié ses actions afin de permettre aux aidants familiaux d'obtenir l'information concernant le dispositif.

Historique des actions menées

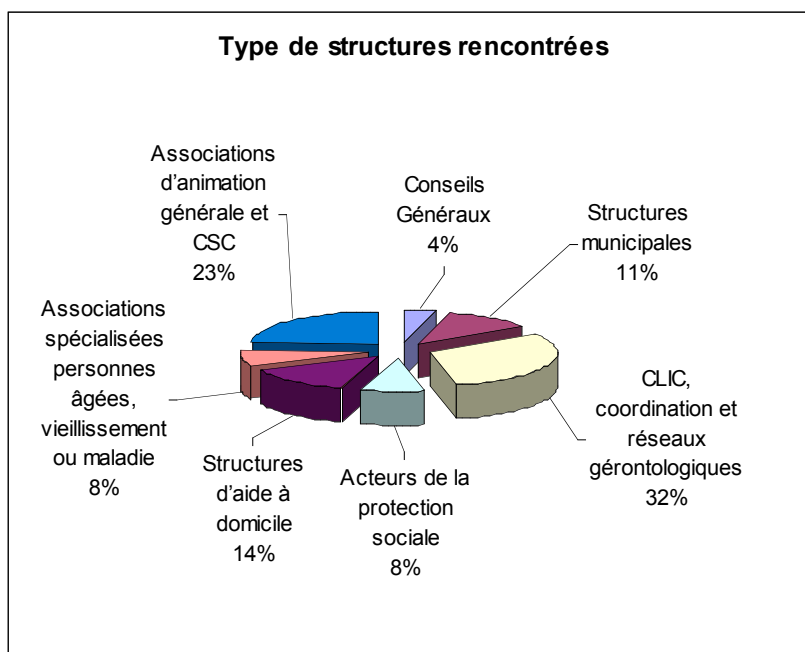
Depuis septembre 2007, la mise en place du dispositif a occasionné des travaux de :

- Conception d'outils de communication (plaquette à destination des aidants, appel à partenariat, dossier de présentation du dispositif) et diffusion
- Sensibilisation / Information d'une quarantaine de structures locales potentiellement concernées en 2007 et d'une trentaine en 2008
- Communication autour du dispositif
- Accompagnement pour le départ en vacances des aidants familiaux
Suivi de 2 projets de structures de départs collectifs d'aidants familiaux
Suivi de quinze aidants familiaux pour leur départ en vacances en individuel

Communication du dispositif

73 structures ont été rencontrées en 2007 et 2008

7000 plaquettes à destination des aidants diffusées dans la région de 2007 à septembre 2008



Autres supports de communication utilisés

Afin d'informer les aidants familiaux, d'autres voies de communication ont été utilisées :

- 6 articles dans la presse quotidienne régionale
- 4 interviews radio
- 7 articles dans les magazines, sites internet de villes ou d'associations
- Information dans les sites et forums internet spécialisés (aidants et personnes âgées)

Autres actions menées par Vacances Ouvertes

Sensibilisation des acteurs locaux au répit des aidants

Vacances Ouvertes a participé à **trois manifestations grand public** :

- Conférence organisée avec le CLIC de la Mutualité de la Vienne sur l'aide au répit ou comment soutenir le départ en vacances des aidants familiaux
- Journée des associations à Poitiers le 14 septembre 2008
- Salon Gérontologique organisé par le CLIC de Châtellerauld les 19 et 20 novembre 2008

Neuf interventions plus ciblées, à destination des acteurs concernés par les aidants (professionnels, bénévoles d'associations, ...) ont été réalisées.

La liste ci-dessous détaille les publics visés par les différentes présentations :

- Partenaires du CLIC Saint Jean d'Angély
- Partenaires du CLIC du Pays Rochefortais
- Equipe du CHU de Saint Jean d'Angély
- Participants aux cinq Assemblées générales des CLIC des Deux-Sèvres
- Participants au premier Congrès de l'aide aux aidants

Deux rencontres ont été organisées en direction des aidants familiaux :

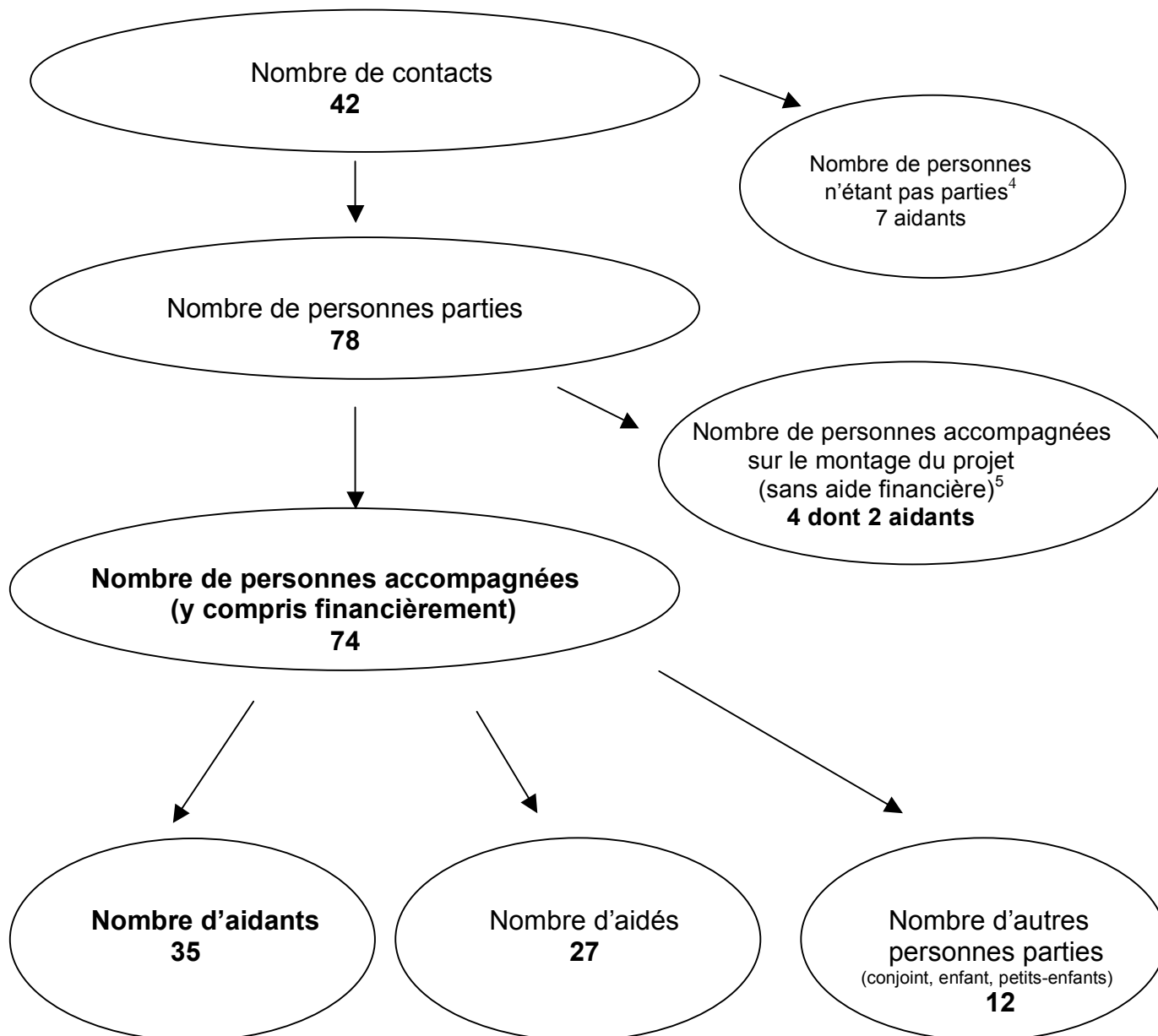
- Réunion d'information à destination des aidants familiaux, organisée avec le service social du CHU de Poitiers
- Groupe de parole à destination des aidants familiaux - CLIC du Pays du Bocage Bressuirais et le service social de la CRAMCO Deux-Sèvres

Le travail de sensibilisation et/ou de conviction réalisé par Vacances Ouvertes commence à porter ses fruits. En effet, quelques structures commencent soit à intégrer la thématique vacances-répit dans leurs actions destinées aux aidants (groupe de parole, réunions d'information, conférences, ...), soit à mettre en place des actions spécifiques à destination des aidants au sein de leur structure (groupe de travail spécifique à cette thématique, séjour de vacances, ...).

Ce travail doit être poursuivi afin que de nouvelles structures se saisissent de cette thématique.

LES DEPARTS EN VACANCES D'AIDANTS

Données générales sur les départs 2008 dans le cadre du dispositif

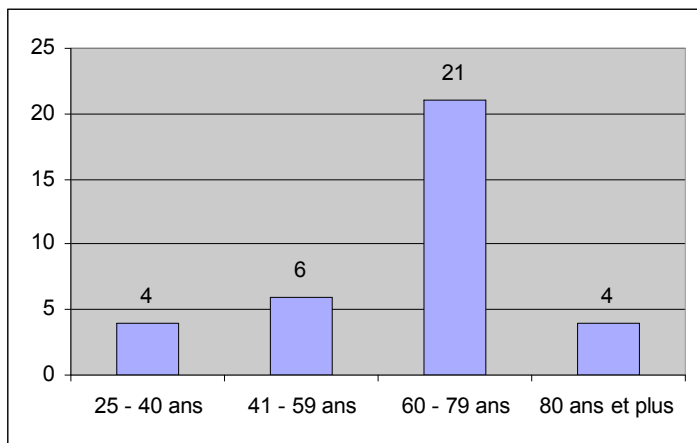


⁴ Des aidants ayant pris contact avec Vacances Ouvertes, souhaitaient partir en vacances mais ce séjour ne s'est pas réalisé en 2008 pour diverses raisons :

- décès de la personne aidée
- revenus au dessus des plafonds ANCV
- essai de séparation entre l'aidant et l'aidé pendant un week end, qui ne s'est pas bien passé
- refus de l'aidé de laisser partir l'aidant

⁵ Une personne a souhaité se faire accompagner sur l'organisation du départ en vacances sans solliciter d'aide financière. Une autre a finalement été redirigée vers Ekitour en raison de la spécificité de sa demande (séjour collectif) à laquelle répondait le dispositif Vacances Seniors.

Les aidants



Les aidants ont en moyenne 64 ans.

Au niveau national, les aidants se retrouvent essentiellement dans la tranche d'âge 50-79 ans.

L'âge des aidants varie en fonction de la relation avec l'aidé. Ainsi, l'âge moyen des 24 aidants soutenant leur conjoint est de 69 ans tandis que si l'aidant est l'enfant de la personne aidée, l'âge moyen est de 53 ans (10 aidants concernés).

Les chiffres sont assez proches du niveau national puisque les aidants « conjoints » ont 70 ans en moyenne et les aidants « enfants » 51 ans. Nombre de ces aidants, enfants de la personne qu'ils aident font partie de la génération pivot c'est-à-dire celle devant assumer leurs parents tout en ayant encore des enfants à charge. Cette double « charge » peut fragiliser encore plus la santé de l'aidant et participer à un épuisement plus rapide.

Ces aidants sont majoritairement à la retraite et la moitié d'entre eux ont des ressources mensuelles allant de 1000 à 2000€. (pour le couple)

Les aidés

Les aidés ont en moyenne 74 ans. Plus de 60% des aidés sont dans la tranche 60-79 ans et 30% ont plus de 80 ans.

Les deux maladies neuro-dégénératives (Alzheimer et Parkinson) sont les deux pathologies les plus fréquentes chez les personnes âgées aidées.

La dominante de la maladie de Parkinson vient de l'existence d'un projet collectif proposé par le Comité Local France Parkinson Vienne.

La situation d'aidance

Les aidants sont les conjoints de la personne aidée dans 70% des cas et les enfants pour les 30% restants.

Les 35 aidants déclarent passer 7 heures par jour auprès de la personne âgée qu'ils soutiennent.

Ce chiffre est subjectif puisqu'il dépend du seul ressenti de l'aidant. De plus, comme 70% des aidants sont les conjoints de la personne aidée, il est difficile pour eux de dissocier le temps de la vie quotidienne et le temps spécifique passé auprès d'elle.

Ce chiffre de 7 heures par jour a l'avantage de nous indiquer l'impact de l'aide sur les aidants. En effet, avoir l'impression de passer 7 heures par jour à s'occuper de quelqu'un d'autre peut être épuisant moralement.

Sur les 35 aidants, **la situation d'aidant existe en moyenne depuis 8 ans.** La durée de ces situations d'aidance s'étend de 6 mois à 46 ans.

Les départs en vacances en 2008

Un accès aux vacances rendu plus difficile aux aidants ...

77% des aidants partaient en vacances avant d'être en situation d'aidant.

Sur les 35 aidants, 27 partaient en vacances au moins une fois par an avant d'être aidant.

Les aidants concernés partaient donc plus que la moyenne des Français.

Ce pourcentage montre donc qu'avant d'être aidant, ces personnes étaient globalement dans les mêmes conditions concernant les vacances que la plupart des Français.

48% des aidants qui partaient en vacances avant d'être aidant ne partent plus depuis qu'ils ont ce rôle.

En prenant les 27 aidants qui partaient en vacances avant d'être aidants, on constate que 13 d'entre eux ne partent plus depuis qu'ils ont à charge une personne âgée.

Les corrélations entre être aidant et l'accès aux vacances augmentent ici et nous pouvons dire avec plus de certitudes que le fait de devenir aidant limite le départ en vacances.

... malgré un besoin exprimé par ces derniers

Voici quelques réponses d'aidants à la question : Pourquoi souhaitez-vous partir en vacances ?

« J'ai souhaité partir en vacances pour me reposer »

« Parce que j'étais épuisée et que je n'avais pas revu mon fils depuis Noël »

« Pour décompresser et oublier le quotidien »

« Pour permettre à ma femme et à moi-même de nous reposer »

« Nous avons besoin de repos et de changement d'air. Ma mère fait des fugues à la maison à la moindre de mes absences, c'est usant »

« Les vacances sont essentielles au bien-être »

« J'ai souhaité partir en vacances pour sortir de son quotidien ma mère, pour lui redonner le moral et moi pour décompresser ».

Caractéristiques des départs en vacances des aidants familiaux

27 départs aidants-aidés / 8 départs aidants

19 départs en collectif	16 départs en individuel
100% des aidants sont partis avec la personne aidée	50% des aidants sont partis avec la personne aidée 50% des aidants sont partis sans la personne aidée

Des départs hors saison : les aidants ne sont que 26% à être partis en juillet-août. Le reste des départs s'est effectué en mai-juin et surtout en septembre.

Des courts séjours : presque 70% des aidants sont partis moins de 7 jours.

Des vacances de proximité : 70% des aidants sont partis au sein de la région Poitou-Charentes (Charente-Maritime et Deux-Sèvres).

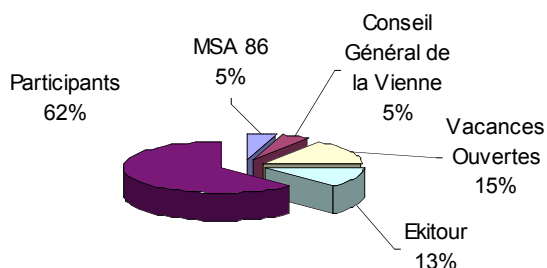
LE FINANCEMENT DES PROJETS DE VACANCES DES AIDANTS

Aides financières attribuées par l'ANCV via Vacances Ouvertes

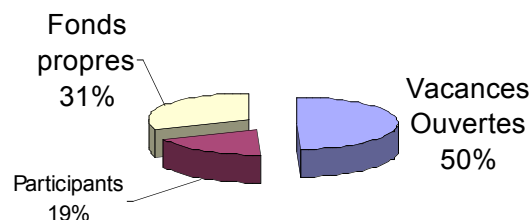
Vacances Ouvertes étant le relais des « aides aux projets vacances » de l'Agence Nationale pour le Chèque-Vacances, l'association redistribue ces aides à des structures ou à des individuels pour favoriser l'accès aux vacances.

En 2008, en Poitou-Charentes, les aidants familiaux ayant monté des projets de vacances ont reçu 8 150€ en chèques vacances de l'ANCV soit une moyenne de 230 euros par aidant.

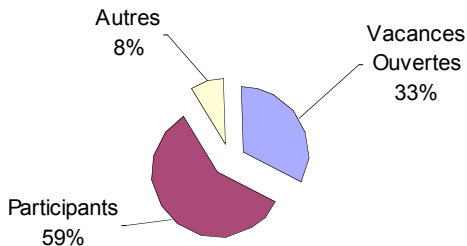
Financements du projet collectif Comité Local Parkinson Vienne



Financements du projet collectif du CCAS de Châtelleraut



Financements des projets individuels



Pour les projets collectifs, des financeurs se sont mobilisés : Conseil Général, Mutualité Sociale Agricole.

Les projets individuels n'ont que très peu de financements hormis Vacances Ouvertes. Les aidants financent donc 59% du coût du projet de vacances.

Le fait que les aidants financent un peu plus de la moitié de leur projet de vacances n'est pas une difficulté.

Or la spécificité d'un projet de vacances pour les aidants est l'existence d'un surcoût probable généré par le remplacement de l'aidant auprès de la personne âgée.

Le financement difficile de la solution de remplacement

L'aidant peut décider de partir sans la personne aidée. Dans ce cas, un lien est établi avec les CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) ou CLCG (Comité Local de Coordination Gérontologique).

D'une manière globale, les aidants peuvent faire appel à plusieurs types de solutions :

- un accueil temporaire
- une implication des membres de la famille
- un soutien à domicile professionnel renforcé
- une garde itinérante de nuit
- un système de téléalarme
- un système de portage de repas.

Les solutions peuvent être multiples mais doivent être adaptées à chaque situation individuelle. Elles doivent être travaillées et acceptées par l'aidant au risque que ce dernier refuse de partir en vacances même un temps très court.

En cas d'un départ d'aidant seul, en plus du financement lié aux vacances (hébergement, alimentation, transport), il faut donc gérer la solution de remplacement. Si la famille peut prendre le relais le temps du départ en vacances, le remplacement ne sera donc pas un problème de financement.

Il le devient quand la solution devra être :

- un accompagnement sur place (soit dans le cadre d'un projet collectif, soit par une tierce personne accompagnant le couple)
- un soutien à domicile professionnel renforcé (qui peut aller d'une présence lors de la toilette, des repas, des nuits à la garde à domicile 24 heures sur 24)
- une prise en charge de la personne âgée dans un établissement d'accueil temporaire.

Les dépenses à assumer peuvent souvent paraître rédhibitoires à l'aidant. Il n'est pas rare qu'une journée en établissement d'hébergement temporaire coûte 80€ pour une personne relativement dépendante (GIR 3 et 4).

Voici les solutions de remplacement pour lesquelles ont opté les aidants partis en vacances.

- présence d'une tierce personne professionnelle, sur le lieu de séjour
- hébergement temporaire
- relais assuré par la famille sur le lieu de vacances
- soutien à domicile renforcé au domicile de la personne âgée d'une aide à domicile

Les coûts de ces solutions sont allées de 400€ à 1600€. En moyenne, le remplacement a coûté 1300€ pour 15 jours.

Ce coût lié à la mise en place d'une solution de remplacement ajouté au financement des vacances peut mettre en péril l'idée de l'aidant de prendre quelques jours de vacances et ainsi rendre son répit impossible.

Il est possible pour l'aidant de solliciter le Conseil Général, les caisses de retraite de base et les caisses de retraite complémentaires. La multiplication des interlocuteurs et des dossiers de demande complexifie le fait de ne souhaiter que quelques jours en vacances.

Il sera donc nécessaire de réfléchir à une mutualisation des moyens entre intervenants.

LE DEROULEMENT DES SEJOURS ET LE RESSENTI DES AIDANTS FAMILIAUX PARTIS

Le déroulement du projet vacances du point de vue des aidants partis en individuel

Ces informations concernent les 16 aidants partis en individuel.

Il a été demandé à 5 aidants partis avec la personne aidée⁶, de citer la raison principale expliquant leur départ avec la personne aidée.

- 3 ont répondu qu'ils ne pouvaient pas envisager de partir sans la personne aidée (les 3 aidés sont les conjoints).
- 1 aidant pense qu'un départ en vacances fera du bien à l'aidé.
- 1 aidant n'a pas trouvé de solution de remplacement satisfaisante.

Ces aidants ont également été invités à s'exprimer sur les difficultés rencontrées pendant la préparation du séjour et pendant son déroulement.

Un aidant a dit avoir eu des problèmes concernant le transport (difficulté liée à un long déplacement en voiture avec une personne dépendante).

Un aidant dit avoir eu des difficultés pour trouver un hébergement accessible et un autre a dû gérer une chute malgré une bonne accessibilité du logement.

Aucun aidant dit avoir eu des difficultés relatives aux loisirs.

Les aidants partis sans la personne aidée⁷ ont effectué des retours sur la solution de remplacement mise en place.

3 ont estimé qu'elle a été difficile à mettre en place, 4 qu'elle a été coûteuse.

6 des 7 des aidants voient la solution de remplacement utilisée comme une solution reproductible car cela veut dire qu'ils sont partis en ayant trouvé une solution satisfaisante voire rassurante (ou tout au moins qu'ils sont revenus rassurés) et qu'une dynamique a pu s'enclencher. Les aidants qui, pour la plupart ne s'accordaient plus de temps de vacances, peuvent à nouveau envisager des temps de répit.

Neuf aidants ont déclaré que le fait d'être partis en vacances – avec ou sans la personne aidée – avait fait changer les relations avec cette dernière.

Ce changement prend différentes formes :

- la personne aidée comprend mieux désormais le besoin de repos de l'aidé
- l'aidant est plus patient avec l'aidé et plus disponible
- l'aidant et l'aidé se sont trouvés une activité différente le temps d'un après-midi
- l'aidant et l'aidé discutent plus depuis le retour.

⁶ Huit aidants sont partis avec la personne aidée. Il reste aujourd'hui 3 aidants n'ayant pas retourné leur questionnaire (2 partis tardivement en septembre et un dont le départ est prévu en novembre).

⁷ 7 aidants sur les 8 partis sans la personne aidée ont répondu au questionnaire.

Le déroulement du séjour collectif porté par le CCAS de Châtellerault

Les aidants (5 couples sur les 6 partis) se sont réunis le 15 octobre pour faire un bilan du séjour. Ils ont visionné le film fait par les accompagnatrices. Ils se sont exprimés tant sur le déroulement du séjour que leurs ressentis.

Concernant d'éventuelles difficultés relatives au transport, à l'hébergement et aux loisirs, seul un couple exprime des difficultés liées à la dépendance du conjoint. Tous soulignent l'utilité de la présence d'accompagnateurs professionnels dans l'aide à domicile.

Quatre aidants expriment le fait que le séjour leur a permis de se reposer. Une dit ne pas s'être reposée. Elle l'explique en disant qu'elle avait beaucoup plus d'activités qu'à l'habitude et que logiquement elle était plus fatiguée mais qu'il s'agissait d'une bonne fatigue.

Trois ont vu une évolution des relations entre l'aidant et l'aidé entre l'avant et l'après séjour.

A l'unanimité, ils souhaitent repartir l'année prochaine.

Le déroulement du séjour collectif porté par le Comité Local France Parkinson Vienne

Le groupe renvoie des avis positifs concernant le déroulement du séjour (hébergement, restauration, activités) et concernant leur bien-être.

Les aidants disent :

- qu'il a été intéressant pour eux d'échanger entre eux surtout avec des gens qui vivent les mêmes difficultés,
- que les soucis liés au quotidien ont été moindres pendant le séjour
- que les personnes présentes ont appris à mieux se connaître et que cela faciliterait des contacts plus réguliers au retour

Mais ils expriment aussi le fait que l'appréhension, la peur qu'il arrive quelque chose à leur conjoint est toujours présente peut-être même plus dans un contexte différent du quotidien. Les accompagnateurs rassurent mais le stress reste présent.

Quelques paroles d'aidants sur ce que leur a apporté un séjour de vacances

QUE VOUS A APORTE CE TEMPS DE VACANCES?

- du calme. J'ai repris du tonus et j'ai pu me reposer la nuit. Ma santé est meilleure et cela m'a permis de décompresser. Cela m'a permis de retrouver un peu de patience.
- le soulagement et voir la vie autrement avec les enfants, le repos, la liberté, le changement d'air et de décor
- de la récupération et moins de soucis
- beaucoup de repos. Voir la mer et le soleil fait beaucoup de bien et ca ne nous étaient pas arrivés depuis longtemps.
- ces vacances m'ont permis de souffler un peu.
- ces vacances m'ont permis de me détendre, m'ont apporté du bonheur et encore plus de complicité avec ma mère (la personne aidée).
- ce temps de vacances m'a apporté du bonheur
- ces vacances m'ont apporté du repos et de la distraction
- beaucoup de plaisir
- du plaisir, des rencontres, revoir des anciennes connaissances
- beaucoup de repos et un changement d'environnement
- beaucoup de plaisir et de joie

VOS VACANCES VOUS-ONT ELLES PERMIS DE VOUS REPOSER ET QUEL EST L'IMPACT SUR VOTRE SANTE?

- Oui bien que j'étais très inquiète, téléphonant matin, midi et soir à la maison et chaque soir à l'auxiliaire de vie qui s'occupait de ma mère. J'ai pu me reposée et décompresser.
- Totalement et cela a été très positif pour le moral et le physique.
- Oui, les vacances m'ont permis de me reposer. Ayant mis ma mère en hébergement temporaire, j'ai pu décompresser sachant qu'elle était entre de bonnes mains et sous surveillance. C'était rassurant qu'elle ne soit pas seule pour s'alimenter, se laver. Le calme de la mer et le changement d'air nous ont fait oublié quelques temps les problèmes familiaux. J'ai pu partir sans m'inquiéter pour ma mère.
- Oui, elles ont eu un réel impact. Je me sens mieux, je me suis détendue.
- Oui, j'ai pu me reposer et je suis moins fatiguée malgré le fait que je sois sortie tous les soirs.
- Non, car j'avais beaucoup plus d'activités qu'à l'habitude, j'étais donc plus fatiguée mais quelle bonne fatigue. On respire un peu mieux avec le fait d'être au contact d'autres personnes. J'ai même mieux dormi qu'à la maison.
- Oui, cela fait du bien de ne plus rien avoir à faire et à penser. Je n'avais pas joué à la belote depuis des années; quel plaisir de se retrouver à plusieurs. Je suis moins stressée et plus détendue.

Il est difficile de mesurer l'impact d'un temps de vacances sur la santé des aidants mais au vu des retours des aidants, nous pouvons affirmer que prendre quelques jours de vacances a un effet positif sur leur moral et sur leur bien-être.

CONCLUSION

Une dynamique a été lancée en 2008, des départs ont été soutenus, et l'information commence à être largement diffusée dans les réseaux locaux.

En 2009, pour poursuivre ce programme et lui permettre de trouver sa vitesse de croisière, il importe de :

- Sensibiliser les acteurs locaux pour que le répit des aidants soit une problématique mieux prise en compte dans les structures locales et que les actions en leur direction se multiplient.
- Développer les groupes de paroles et les réunions d'information sur cette opportunité de mise en place de vacances.
- Enraciner les partenariats avec les départements et les CLICS et CLCG de la région.
- Impliquer financièrement et techniquement les Conseils Généraux pour 2009.
- Recenser toutes les aides accessibles pour une solution de remplacement et coordonner les acteurs concernés afin d'éviter la multiplication des démarches à effectuer pour les aidants.

En 2009, Vacances Ouvertes sera en mesure, grâce aux analyses réalisées en Poitou-Charentes en 2008 et au développement du dispositif dans la région en cours, de franchir l'étape suivante à savoir la modélisation du fonctionnement d'un dispositif national qui pourrait voir le jour fin 2009 début 2010.